

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of
the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Furniture Division/Division des produits de
l'ameublement
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet OFFICE SEATING	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60PQ-120001/B	Date 2013-06-13
Client Reference No. - N° de référence du client E60PQ-120001	Amendment No. - N° modif. 008
File No. - N° de dossier pq959.E60PQ-120001	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PQ-959-62579	
Date of Original Request for Supply Arrangement	2013-04-15
Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-07-08	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Frigon, Francine	Buyer Id - Id de l'acheteur pq959
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-7331 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

L'objectif de la présente modification est le suivant :

- Section 1.** a) Publier les réponses aux questions reçues depuis la publication de la modification n° 007.
b) Réponses et questions relatives à la conférence des fournisseurs

- Section 2.** a) Modifier certaines conditions de la demande d' en matière d' (DAMA).
b) Illustrations en PDF
-

Q126. Dans la soumission, vous séparez les chaises à coter en séries et puis 3 chaises par série. À défaut de cette méthode, peut-on indiquer des numéros de produit mais toujours utiliser la même quantité de références par catégorie, c'est-à-dire 12 chaises pivotantes, 6 chaises d'appoint, etc...

R126. Consulter la Section 2 de la présente.

Q127. Est-ce que j'ai raison de dire que les entreprises du SAEA peuvent soumettre jusqu'à un total de 14 documents si nous remplissons tous les modèles ? Ceci pourrait représenter 14 fabricants différents. Si oui, avez-vous des suggestions comment nous pourrions séparer tout cela dans la présentation pour faciliter notre travail et le votre ?

R127. Consulter la Section 2 de la présente. Pour faciliter votre travail consulter la Partie 3.

Q128. Conformément à la discussion lors de la réunion des soumissionnaires, à MTC 1.1, prière de remplacer par:

MTC 1.1 – Offre maximale en matière de chaises

POUR LE VOLET GÉNÉRAL

Les fournisseurs généraux peuvent offrir:

- a. jusqu'à 12 modèles de chaises de bureau rotatives;
- b. jusqu'à 6 modèles de chaises de conférence rotatives;
- c. jusqu'à 6 modèles de chaises d'appoint.

Un seul arrangement pour le volet général comprenant toute combinaison de a., b. et c. ci-haut peut être soumis par le fournisseur.

R128. Consulter la Section 2 de la présente.

Q129. Conformément à la réunion des soumissionnaires, portant sur le tableau de prix, prière d'enlever « simultanément » et ajouter le type spécifique de dispositif de basculement qui s'applique à cette catégorie.

R129. Consulter la Section 2 de la présente.

Q130. PD-8, article #8.1.1. exige un contenu recyclé à 100 %, ce qui exclue l'utilisation d'étoffes avec un contenu partiellement recyclé. Ceci limite la quantité d'étoffes permises et en raison de la nature du 100 % d'étoffes recyclées, augmente le prix pour l'État. Toutefois, puisque l'État veut encourager des initiatives environnementales, veuillez donc effacer le « contenu recyclé à 100 % » et ajouter « comprend du contenu recyclé ».

R130. Aucun changement.

Q131. Partie 4 - Attachement 2 - Produits et tableau de prix – En raison du concept du tableau de prix, des produits qui dépassent les spécifications du client pourraient être éliminés. Ce qui est injuste. Par exemple, la capacité d'empilage, le réglage de la profondeur du siège ou le réglage lombaire – s'ils ne sont pas requis mais dépassent les exigences, ils ne devraient pas être exclus de la liste de fournisseurs conformes. Il faut programmer la recherche pour comprendre des options déroulantes (caractéristiques), y compris les options « et/ou ». On s'assurerait ainsi que les produits qui dépassent les spécifications ne seraient pas éliminés injustement.

R131. Les utilisateurs désignés sont libres d'indiquer qu'ils ont besoin des deux options, qui sont complémentaires à leur recherche.

Q132. Une chaise superposable s'empile de façon horizontale et non verticale. Il s'agit d'une demande très commune évitant à l'utilisateur la nécessité de lever. Les chaises superposables seront-elles permises dans la caractéristique de chaises empilables?

R132. Non. Consulter la Section 2 de la présente.

Q133. Partie 4, pièce jointe 2, Produits et prix : Veuillez confirmer que les fauteuils désignés comme admissibles à la « reconnaissance pour offre de fauteuils écologiques » ne seront pas exclus de la recherche si les clients ne décochent pas cette exigence.

R133. Voir la réponse R46c relative à la modification 004.

Q134. À la conférence des fournisseurs, une question portait sur le rembourrage pour la DA-8. À la page 71, article 8. Autres exigences, alinéa 8.1.1 – Tissu ordinaire : doit être constitué à 100 % de matières recyclées ou d'autres matières écologiques. L'exigence d'un tissu constitué à 100 % de matières recyclées défavorise les plus petits fabricants. Les plus petits fabricants n'ont pas le même pouvoir d'achat que les plus gros fabricants qui peuvent obtenir un tissu constitué de matières recyclées au plus bas prix. Un tissu constitué de matières recyclées devrait être offert comme une option afin que chaque Direction générale des approvisionnements (DGA) puisse décider si elle veut un produit comportant des matières recyclées. Veuillez aviser le plus tôt possible au moyen d'une note si cette exigence est modifiée.

R134. Aucun changement.

Q135. En ce qui concerne les fauteuils de bureau pivotants, il semble que TPSGC acceptera deux types de profondeur de siège, soit un siège de profondeur moyenne fixe ou un siège de profondeur réglable. Si le fabricant X offre des fauteuils de modèle Y réglables, mais qu'ils ne satisfont pas aux exigences de la norme CGSB pour l'étendue du réglage de la profondeur, est-ce que ce fabricant pourrait offrir des fauteuils de modèle Y comportant un siège de profondeur moyenne fixe dans la demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA)?

R135. Les fauteuils qui ont été mis à l'essai et qui satisfont aux exigences des essais d'un siège de profondeur moyenne fixe peuvent être offerts comme des fauteuils dotés d'un siège de profondeur moyenne fixe.

Q136. En ce qui concerne le commentaire sur le retrait du nom de la série en tant que qualificatif pour les modèles, nous voulons aussi qu'il soit supprimé. Cela permettrait vraiment aux fabricants de proposer à la clientèle 12 de leurs meilleurs modèles de fauteuils pivotants ou 12 de leurs modèles de fauteuils pivotants les plus demandés, car c'est pour ce type de produit qu'il existe de nombreuses options. Si vous voulez vous assurer que le client a un cadre de référence, nous vous suggérons d'ajouter à la feuille de calcul une colonne où on pourrait indiquer le nom d'une série pour chaque code de modèle.

R136. Consultez la Section 2 de la présente.

-
- Q137.** Concernant la page 48, Partie 6, Section 15, veuillez préciser si les données de soumissions du volet SAEA seront placées dans la même groupe de données sur le site Web de AB Furniture et pris en considération par les IU ou si les IU doivent faire des recherches dans un autre groupe de données pour obtenir des renseignements sur des produits d'AMA du SAEA.
- R137.** Les données provenant du document Excel nommé Produits et Prix seront téléversés dans l'outil Achats en direct. Les utilisateurs désignés auront l'option de faire des recherches soit sous le processus général ou le processus de la SAEA.
- Q138.** Paragraphe 1.1, Code de conduite, dans la partie 5, Attestations – Exigez-vous une attestation signée? Dans l'affirmative, le formulaire de l'attestation relative au code de conduite qui doit être rempli sera-t-il fourni dans une modification?
- R138.** Non. Veuillez consulter le sous-alinéa 1.1.1 de l'article 1 dans la partie 5.

Réponses et questions relatives à l'article 1 b) à la conférence des fournisseurs

Q139. Types de mécanismes d'inclinaison des fauteuils de conférence et des autres fauteuils. L'inclinaison du dossier des fauteuils autres que les fauteuils de conférence peut être réglée par rapport à l'angle du siège. Il y a toutefois des fauteuils à inclinaison synchronisée qui permettent de déroger à ce réglage d'angle.

R139. Il revient au fournisseur de décider quel attribut il veut donner à son fauteuil, puisqu'il ne peut en donner qu'un seul à la fois.

Q140. Produits et prix. Il y a 576 combinaisons. Pourquoi devons-nous préciser chacune des combinaisons? Au mieux, on ne peut fournir que 50 % des fauteuils demandés. Les utilisateurs seraient-ils alors défavorisés?

R140. S'il y a un besoin précis et que le fauteuil indiqué dans la liste n'est pas disponible, alors l'utilisateur désigné doit envoyer une demande d'exemption au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement afin qu'il évalue ce besoin. Le cas échéant, une exemption lui sera accordée. S'il s'avère que beaucoup d'utilisateurs désignés demandent les mêmes fauteuils ou des fauteuils de type semblable, TPSGC peut alors envisager de les ajouter à la liste des fauteuils requis.

Q141. En ce qui concerne les phases 1 et 2 de la DAMA. Phase 1 – Nous en sommes à cette phase actuellement... puis suivra la phase 2 afin que les fournisseurs supplémentaires obtiennent un AMA. Quand commencera alors la deuxième phase?

R141. Elle commencera dès que la première série d'AMA sera attribuée.

Q142. Comment avez-vous élaboré les éléments motivateurs du feuillet des prix et des produits? Les raisons d'adopter cette approche et d'avoir priorisé ces éléments pour établir le prix des fauteuils.

R142. Tous les attributs choisis découlent des demandes des clients. Si les demandes des clients changent, nous pouvons apporter des modifications, mais il s'agit de notre point de départ. De plus, en faisant parvenir vos factures mensuelles, nous savons mieux ce qui est requis.

Q143. Disposez-vous de données statistiques sur l'utilisation de tissus, qui expliqueraient vos choix? Combien de fauteuils avez-vous acheté au cours de l'année?

R143. Nous examinerons cela davantage et une modification sera affichée.

Q144. Partie 4, pièce jointe 3. Je ne crois pas que des attestations supplémentaires soient nécessaires. Comment allez-vous vérifier l'exactitude de leurs énoncés?

R144. Il s'agit d'une exigence pour le soumissionnaire de satisfaire à... si le produit ne satisfait pas à la norme de fauteuil écologique, alors la reconnaissance à ce titre sera retirée et le fauteuil pourrait être exclu. En outre, nous avons le droit de demander en tout temps des documents à l'appui supplémentaires. Examinez les attestations relatives à la Partie 5. La soumission sera considérée comme non recevable si les attestations fournies s'avèrent inexactes. De plus, il faut réduire le fardeau administratif, se concentrer sur des demandes d'achat plus complexes et faciliter les choses pour les utilisateurs désignés afin de répondre plus rapidement à leurs besoins. Nous devons nous fier à l'intégrité du fournisseur. Au cours de la durée de vie de l'AMA -
Objet : Partie 6A, 10.1, 10.2 – Certificat de la conformité du produit. N'oubliez pas que ces attestations sont exigées au cours de la durée de vie de l'AMA.

Q145. Partie 6B, Prix facturé. Le nouveau prix plafond, est-ce un prix courant ou un prix de détail déjà réduit pour le Canada?

R145. Le Canada n'impose aucune définition de prix. Il s'agit du prix au-dessus duquel le fournisseur convient dans le contrat que le client ne paiera pas. Il s'agit de permettre au client de prévoir le coût de sa commande et de pouvoir établir dans quel palier il se situe. C'est à l'étape de la demande de soumissions et de la présentation des soumissions où l'on offre un prix encore plus concurrentiel. Nous n'avons pas besoin de voir s'il s'agit d'un prix réduit ou d'un prix courant.

Q146. Si les soumissionnaires doivent être choisis en fonction du prix plafond, ce prix ne devrait-il pas alors être le prix de départ le plus bas possible? Quatre-vingt-quinze pour cent des achats ne se situent-ils pas entre 2 000 et 4 000 \$?

R146. Le prix plafond sera probablement semblable d'une entreprise à l'autre, ce qui signifie que ce n'est pas vraiment le meilleur prix possible, mais plutôt le reflet juste du coût du fauteuil. Gardez à l'esprit que les clients ne choisissent pas toujours le prix le plus bas. Les clients doivent choisir deux soumissionnaires. Ils sont encouragés à choisir les deux plus bas soumissionnaires. Mais ils ne choisissent pas nécessairement le prix le plus bas. Il leur incombe d'appuyer par écrit leur choix.

Q147. Page 71 (ou 78) de 90. 8.1.1 – Tissu ordinaire : doit être constitué à 100 % de matières recyclées. Généralement, les tissus constitués à 100 % de matières recyclées sont beaucoup plus chers. Alors si le gouvernement veut obtenir le prix le plus bas possible, l'exigence d'un tissu constitué de matières recyclées fera plutôt augmenter le prix des fauteuils. Comment tenir compte de cette exigence et soumissionner à un prix convenable? Clarification : Un contenu recyclé à 100 % est toujours plus cher, ce qui exclura tout fabricant offrant le prix proposé.

R147. Nous examinerons de nouveau cette exigence. Cela reflète probablement le souhait du gouvernement du Canada de promouvoir les produits écologiques.

Q148. Il n'y a aucuns frais supplémentaires pour modifier la dimension des fauteuils, etc. pour des personnes données. Vérin à gaz pour personnes de 80 à 125 lb... Il n'y a aucuns frais supplémentaires pour le Canada. Cela aura un effet discriminatoire sur les personnes de plus petite taille, car tous les soumissionnaires soumissionneront en fonction des personnes de 125 lb. Vous obtenez une variété d'unités de gestion de stock (UGS) qui permet d'offrir une variété de produits.

R148. S'il s'agit d'un attribut qui n'en est pas un. N'oubliez pas que nous cherchons à répondre aux besoins d'une personne de type général.

Q149. Les AMA dans le cadre de la SAEA se limitent-ils uniquement à ceux qui satisfont à la définition de contenu canadien?

R149. Non, on peut proposer d'autres produits. Toutefois, lorsque la valeur des besoins est supérieure à 25 000,00 \$, on peut exiger de fournir des produits de contenu canadien applicable. N'oubliez pas que lorsqu'on présente des produits qui ne tombent dans le cadre de la SAEA ou qui ne satisfont pas à la définition de contenu canadien, il s'agit d'une décision d'affaires qui comporte des risques.

Q150. Contenu canadien dans le cadre de la SAEA. Il n'y a pas de restriction imposée aux 18 modèles supplémentaires pouvant être fournis dans le cadre de la SAEA. Pourquoi ces modèles supplémentaires n'ont pas à satisfaire à la définition de contenu canadien? Ils bénéficient d'un avantage commercial. Si un distributeur d'une DGA peut fournir 42 modèles de fauteuils, mais qu'un soumissionnaire général peut fournir 24 modèles, pourquoi ces quantités différentes ne sont-elles soumises à l'exigence d'achat de chaises qui satisfont à la définition de contenu canadien? Ce n'est pas équitable. Les clients peuvent toujours opter pour la SAEA, car ils disposent de cette option d'achat de 42 chaises.

R150. Vous pouvez opter pour la combinaison de votre choix. Lorsqu'un client choisit une combinaison donnée, il faut s'assurer qu'il bénéficie d'un prix concurrentiel pour sa commande. C'est pour cette raison que nous avons ajouté ces combinaisons supplémentaires afin que les clients puissent disposer d'autant d'options.

N'oubliez pas que si la concurrence ne s'exerce que chez les fournisseurs visés par la SAEA, ils seront les seuls à pouvoir soumissionner; aucun soumissionnaire général ne pourra présenter une soumission.

Q151. Appel d'offres concurrentiel pour les besoins égaux ou supérieurs à 2 000,01 \$ – Vous excluez de l'appel d'offres visant les besoins se situant entre 2 000 \$ et 25 000 \$ la possibilité d'une valeur ajoutée au client.

R151. Nous avons la responsabilité de nous assurer que nous obtenons la meilleure valeur pour le GC. Le ministère client est en mesure d'obtenir la meilleure valeur lorsqu'il cherche à l'obtenir. Nous devons tenir compte de l'économie du Canada, de son impact sur le GC. Cela permet à nos clients d'imposer un processus concurrentiel qui répond aux besoins précis de leur ministère - les clients peuvent choisir de solliciter cinq soumissionnaires, plutôt que seulement deux, afin de répondre aux exigences de leur ministère.

Q152. La suppression de la norme ISO 9001 entraîne-t-elle celle de l'ISO 14000? La norme 9001 traite de ce qu'il faut faire lorsqu'un fauteuil ne fonctionne pas comme prévu. Le gouvernement du Canada a imposé cette norme il y a quelques années et maintenant il ne veut plus en tenir compte. Elle est exigée depuis les 15 dernières années. Un grand nombre de ministères exigeait la conformité à la norme 14001. De plus, les soumissionnaires pouvaient ne pas en tenir compte si l'utilisateur désigné le souhaitait.

R152. La norme ISO 14000 est indiquée à titre facultatif, et la norme ISO 9001 concerne surtout l'assurance de la qualité. Nous avons l'impression qu'un grand nombre de fournisseurs, si ce n'est la totalité, n'étaient pas en mesure de se conformer à la norme ISO 14001, et nous n'avons pas voulu limiter ainsi le nombre de fournisseurs aptes à soumissionner. Pour l'avenir, nous faisons des vérifications pour établir ce qui devrait être obligatoire. Il faut garder en tête que tous les fournisseurs ne sont pas toujours en mesure de soumissionner et de se voir attribuer un marché. Mais, lorsque la majorité ou l'ensemble de nos clients demanderont l'application de la norme ISO 14001, nous pourrons alors reconsidérer la question et commencer à l'inclure comme critère obligatoire.

Q153. ISO 9001 – nous devrions examiner l'uniformité des produits et la norme ISO 9001, et nous assurer que chaque produit est conforme et uniforme.

Les fabricants doivent s'autocertifier, et la façon de le faire n'est pas claire. Pour évaluer la conformité de ces certifications, le gouvernement du Canada veut-il un rapport d'essai sur la certification pour la description d'achat – 8 (DA-8) relativement aux normes sur la hauteur des dossiers?

R153. Nous n'exigeons pas de rapport d'essai pour la DA-8 pour le moment, mais nous allons examiner cette possibilité.

Q154. 42 modèles – quel processus sera adopté pour changer ces 42 modèles lorsque nous aurons commencé à établir les modèles qui conviennent le mieux?

R154. Une fois que l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) est publié, et que vous décidez de modifier les modèles offerts, vous devrez attendre la mise à jour, à la fin de la période de 24 mois, pour modifier les configurations.

Q155. C'est long 24 mois s'il faut s'en tenir à un seul prix et à un seul numéro de modèle. Quelques mois après l'attribution d'un AMA, il est possible de se rendre compte qu'un modèle ne sera jamais commandé. Quels seraient les inconvénients de réduire la période avant la mise à jour? Les inconvénients sont plus importants pour les fournisseurs que pour le gouvernement, puisque c'est censé être un processus automatisé. Comment justifiez-vous le fait qu'un fournisseur qui n'aura pas présenté sa soumission d'ici le 12 juin puisse fournir de nouveaux fauteuils? Ce n'est pas juste pour ceux qui ont présenté une soumission.

R155. Il ne faut pas oublier que, s'il présente sa proposition huit mois après la date d'échéance des soumissions, ce fournisseur ne fera pas affaire avec le gouvernement pendant huit mois, et qu'il devra attendre la fin de la période de 24 mois avant de soumissionner pour de nouveaux modèles. Il y a aussi beaucoup de téléchargements à faire, comme les numéros de modèles et les prix plafond, dans divers sites Web. Le travail administratif est considérable.

Q156. Si notre proposition compte 42 fauteuils et que 35 sont approuvés, dans combien de temps pourrions-nous faire une nouvelle proposition pour pouvoir offrir 42 fauteuils? Pourrions-nous le faire sur-le-champ?

R156. Ce sera possible après l'évaluation et l'attribution de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA). Cette procédure vise à nous assurer que l'AMA entre en vigueur le plus tôt possible. Le processus n'est pas immédiat, mais selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

Q157. Modification concernant les garanties. Les garanties ne sont pas uniformisées dans notre industrie. La modification de la garantie doit-elle porter tant sur les pièces que sur le travail?

R157. Veuillez transmettre vos commentaires par écrit à Francine en indiquant votre capacité à vous conformer à l'exigence, et nous en tiendrons compte pour la modification.

Q158. Uniformité des produits – faire un ajout dans le cycle des mises à l'essai. Il n'y en a pas pour le moment... quelle sera la méthode adoptée?

R158. Au lieu de demander aux fournisseurs de refaire les essais après cinq ans, ce que nous n'envisageons pas pour le moment.

Q159. Processus de sélection effectué par un utilisateur désigné pour déterminer les fauteuils qui répondent à ses besoins. Concernant la description d'achat du gouvernement – 6 (DAG-6) – fauteuils empilables ou non. Si un utilisateur désigné choisit des fauteuils non empilables, les fauteuils empilables figureront-ils dans la liste?

R159. Lorsque le client fait un choix, il obtient l'un ou l'autre type de fauteuil. Par conséquent, sa recherche ne comportera qu'un seul type de fauteuil.

Q160. Nous aimerions une clarification. Nous devons refaire les essais parce que la procédure de mise à l'essai est modifiée. Les essais qui ont changé entre 2002 et 2011 doivent être repris au cours des neuf mois qui suivent?

R160. Tous les essais ne doivent pas être refaits, seuls ceux qui ont changé doivent être mis à jour. Veuillez vous reporter à la section 3 de la modification numéro 3.

Q161. Il est question de « séries » et de « modèles ». Quelle est la différence? Pourquoi cette distinction? Ce serait plus simple pour nous s'il était seulement question de « modèles ».

R161. Cette distinction concerne les clients, afin qu'ils connaissent le numéro de modèle et la série.

Q162. Similitude ou non – pourquoi a-t-on indiqué le mécanisme unique avec le mécanisme d'inclinaison au genou? Ce sont deux types de fauteuil complètement différents : le mécanisme d'inclinaison au genou est centré – vers l'avant; le mécanisme unique est beaucoup plus complexe. Le problème, c'est que l'on se base sur l'ignorance des clients quant aux caractéristiques des produits, et non sur les connaissances de l'industrie, pour évaluer notre perception des besoins et l'importance de certaines caractéristiques.

R162. Les clients peuvent faire une recherche sur un mécanisme d'inclinaison sans comprendre vraiment de quoi il s'agit.

Question de la Direction générale des approvisionnements (DGA) aux participants : Peut-on considérer avec certitude que tous les fournisseurs présents offrent les mêmes mécanismes d'inclinaison et les mêmes options? Réponse des participants : OUI! Nous pouvons utiliser vos commentaires pour rédiger une description générale, sans lien avec les marques, que nos clients pourront consulter.

Q163. Lorsque les ministères ont déjà un certain type de fauteuil et qu'ils veulent obtenir cette marque particulière, leur demande peut-elle porter sur cette marque seulement?

R163. Ils peuvent faire une recherche selon les caractéristiques et les fonctions de base, non selon la marque.

Q164. L'important pour les fauteuils, comme pour les souliers de course, c'est le confort. Par conséquent, il est difficile pour les clients de choisir sans pouvoir vérifier le confort.

R164. N'oubliez pas que les clients peuvent faire affaire avec un fournisseur unique seulement pour les achats inférieurs à 2 000 \$.

Q165. Nous devons être en mesure de répondre aux besoins particuliers du ^{deuxième} palier. Les gens « normaux » ont des problèmes normaux, mais un grand bassin d'utilisateurs compte des gens de grande taille.

R165. N'oubliez pas, nous devons faire notre possible pour répondre aux besoins courants. Cet outil ne peut pas tenir compte des besoins particuliers ou personnalisés. Examinez les demandes d'exemption.

Q166. Utilisons-nous les directives ergonomiques B1 de la BIFMA (Business and Institutional Furniture Manufacturers Association)?

R166. Nous nous conformons aux normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC).

Q167. Nous n'aurons pas la possibilité de corriger l'information qui est entrée dans l'outil Achats en direct, ce qui peut être désavantageux pour les fournisseurs. Pourquoi ne peut-on le faire?

R167. Nous avons voulu que les exigences administratives fassent partie de l'évaluation et de l'attribution. Nous pourrions offrir aux fournisseurs la possibilité de vérifier leurs renseignements. Nous pourrions offrir cette option à ceux d'entre vous qui la demandent.

Q168. Garantie – à quel endroit dans la DAMA est-il question de garantie?

R168. Veuillez consulter les Conditions générales 2010A. Nous utiliserons un modèle de contrat semblable à notre modèle courant, mais qui comportera des modifications concernant les garanties.

Q169. La soumission électronique, copie CD et DVD. Est-ce acceptable clé USB?

R169. Oui.

Q170. Est ce que les fournisseurs peuvent cocher les deux langues officielles?

R170. Oui.

Q171. Si utilisateur cherche fauteuil pivotant et de visiteur, il choisit le modèle ABC qui se retrouve aussi dans les fauteuils visiteurs. Est-ce que l'utilisateur va le voir?

R171. Tous les modèles qui rencontrent les critères vont apparaître mais pas nécessairement les pivotants et de visiteur en même temps.

Q172. a) Dates fixes pour entrer dans l'AMA (retardataires). b) Page 51 : aucun contrat ne peut être attribué distributeur agréé directement. c) Partie 5 : on atteste que les produits rencontre, on ne soumet pas les tests directement? d) La garantie, demande de révision, quelle sera la durée?

R172. a) Autre demande va être publiée qui sera ouverte indéfiniment. b) Les distributeurs doivent avoir une lettre signée par chaque manufacturier dont il distribue les produits. c) Oui. Les tests doivent être disponibles sur demande. d) Les frais de main-d'œuvre seraient inclus dans la garantie mais ça sera à déterminer. Les opinions diffèrent et ça devra être adressé plus tard.

Q173. a) La liste des distributeurs doit être ferme ou non? Temps requis pour ajouter des distributeurs? b) Les besoins regroupés, si l'utilisateur demande chaise pivotante et visiteur, ça peut être deux manufacturier ou non? c) Est-ce que l'offre va être limitée selon les produits offerts par les manufacturiers?

R173. a) La responsabilité sera au détenteur de l'AMA de le mettre sur son site. Doit aviser Francine et elle modifiera. Pour changer les contacts, contacter Francine avant pour avoir l'autorisation. b) Pas nécessairement, ça va être selon les critères du client. Les critères sont au niveau des fonctions technique, pas selon manufacturier. Les deux sont possibles. c) Les nouveaux fournisseurs pourront offrir les produits dans les nouvelles sous-catégories (à venir, selon l'avancement de la technologie). Les fournisseurs ne seront pas obligés de soumissionner sur les nouvelles catégories. On ne veut pas limiter les fournisseurs.

Q174. a) Certains ministères standardisent leurs produits (couleurs, fonctions, etc.). b) Au niveau du code produit, de la description, combien de caractères sont autorisés au niveau informatique (Excel)?

R174. a) De nouvelles demandes sont faites qui ne contiennent pas les produits anciennement sur l'OAC. Les clients ne retrouveront plus ces produits et devront prendre les nouveaux produits. Devront demander et avoir l'acceptation d'une dérogation. b) Au niveau du code de produit le

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60PQ-120001/B

Amd. No. - N° de la modif.

008

Buyer ID - Id de l'acheteur

pq959

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60PQ-120001

File No. - N° du dossier

pq959E60PQ-120001

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

maximum de caractères alphanumériques est de 45 caractères et le nom de la Série est de 125 alphanumériques caractères.

Section 2 a) Modifications de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement

1. Sous-alinéa ii de l'alinéa 1 de l'article 2 dans la partie 1 – Renseignements généraux

Supprimer : Le sous-alinéa ii en entier.

Remplacer par :

ii. Tous les fournisseurs, y compris les fournisseurs autochtones, qui désirent présenter un arrangement en dehors du cadre de la SAEA. Aux fins de la DAMA, ce processus est désigné par les termes « général » ou « fournisseurs généraux » ou « processus général ».

2. Aux sous-alinéas 1 et 2 de l'alinéa 4 de l'article 2 dans la partie 1 – Renseignements généraux ET au sous-alinéa 1.1.1. a) de l'article 1 – Procédures d'évaluation et au sous-alinéa b) de l'article 2 – Méthode de sélection dans la partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection

Ajouter : Pour toutes les sous-catégories, les séries peuvent être remplacées par les numéros de modèle pour autant qu'au moins une série soit indiquée.

3. Distribution de CD

Supprimer : Le CD est fourni par MERX.

Remplacer par : Le nouveau CD sera offert à tous les fournisseurs pendant la semaine du 17 juin 2013.

Le nouveau CD sera envoyé aux fournisseurs qui ont demandé les documents de la demande de soumissions par l'intermédiaire de MERX avant le 30 mai 2013. Ces fournisseurs n'ont pas à envoyer de courriel à la responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement pour obtenir une copie du CD.

Les autres fournisseurs qui ont demandé les documents de la demande de soumissions par l'intermédiaire du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement après le 29 mai 2013 doivent envoyer un courriel à la responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement, à l'adresse Francine.Frigon@pwgsc-tpsgc.gc.ca, pour recevoir un CD.

4. À la sous-section 6.1.1 de l'annexe A-1 – Description d'achat du gouvernement – DAG-6

Ajouter : Les fauteuils empilables à l'horizontale sont exclus (par exemple : les fauteuils juxtaposables).

5. À la sous-section 6.3.1 et 6.3.2 de l'annexe A-1, Description d'achat 8 (DA-8)

Supprimer :

6.3.1 Inclinaison simultanée – Le siège et le dossier s'inclinent en même temps dans un mouvement simultané.

6.3.2 Inclinaison non simultanée – Le siège et le dossier s'inclinent de façon distincte et non simultanée.

Remplacer par ce qui suit :

6.3.1 Inclinaison simultanée – L'inclinaison du siège et l'inclinaison du dossier augmentent d'un même mouvement selon un ratio préétabli supérieur à 1:1 (par exemple : fauteuil à inclinaison synchronisée).

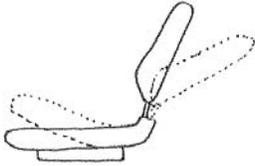
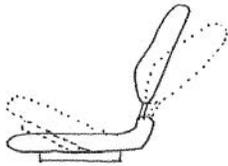
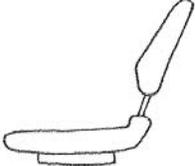
6.3.2 Inclinaison solidaire – Le siège et le dossier s'inclinent en même temps selon un ratio de 1:1 (par exemple : fauteuil à inclinaison au genou).

6.3.3 Inclinaison indépendante – L'inclinaison du siège et l'inclinaison du dossier peuvent être ajustées de façon indépendante (par exemple : fauteuil à inclinaison multiple).

Le fichier PDF ci-joint, fourni à titre indicatif uniquement, vise à apporter une modification dont l'objectif est d'approfondir la compréhension des éléments communs entre la norme CAN/CGSB, la norme ANSI/BIFMA X5.1, et les classifications d'inclinaison de la DA-8.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE D'ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT DEMEURENT INCHANGÉES.

Section 2 – b) Illustrations du fichier en PDF

<u>Inclinaison Simultanée</u>	<u>Inclinaison Solidaire</u>	<u>Inclinaison Indépendante</u>
 <p>L'inclinaison du siège et l'inclinaison du dossier augmentent d'un même mouvement selon un ratio préétabli supérieur à 1:1 (par exemple : fauteuil à inclinaison synchronisée).</p>	 <p>Le siège et le dossier s'inclinent en même temps selon un ratio de 1:1 (par exemple : fauteuil à inclinaison au genou).</p>	 <p>Inclinaison indépendante – L'inclinaison du siège et l'inclinaison du dossier peuvent être ajustées de façon indépendante (par exemple : fauteuil à inclinaison multiple).</p>
ANSI/BIFMA X5.1 (Type I)		ANSI/BIFMA X5.1 (Type II)
CAN/CGSB-44.232-2008 (Tilting Chairs)		CAN/CGSB-44.232-2008 (Non-Tilting Chairs)